

disciples de saint Camille de Lellis, qui l'établirent en 1784, à Ferrare, dans l'église de la Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie, où ils étaient chargés du ministère paroissial.

Une vive controverse s'était engagée au sujet du premier centenaire de la dévotion publique du mois de Marie. Plusieurs ordres religieux plusieurs églises revendiquaient l'honneur d'avoir été les premiers à pratiquer publiquement cette dévotion. La Sacrée Congrégation des Rites étudia longuement toutes les réclamations, soumit tous les documents à un sévère examen, et finalement, à la date du 3 avril 1884, par deux décrets qu'il serait trop long de citer ici, donna gain de cause au R. P. Ferrini, général de l'ordre de Saint-Camille de Lellis.

Il semble donc ne plus avoir aucun doute à ce sujet. L'honneur d'avoir institué la *dévotion publique* du mois de Marie revient aux disciples de saint Camille de Lellis.

BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES

L'examen des candidats aux brevets de capacité pour l'enseignement, cette année, aura lieu le 25 juin prochain et se continuera les jours suivants.

Les personnes qui se proposent de subir l'examen doivent en informer M. J.-N. Miller, secrétaire, Québec, au moins d'ici au 25 mai, et lui envoyer en même temps les documents requis.

En vertu d'un nouveau règlement du Comité catholique, les aspirants sont obligés d'envoyer au secrétaire \$1.00 s'ils reprennent leur examen pour le diplôme élémentaire, \$1.50 s'ils reprennent leur examen pour le diplôme modèle, et \$2.00 s'ils reprennent leur examen pour le diplôme académique. On est prié de ne pas envoyer de timbres-postes pour payer le droit d'examen.

Pour les formules de demande d'admission et autres informations, on voudra bien consulter *L'Enseignement Primaire*, livraison de mars de l'année dernière.

24 avril, Montréal.